

**CLUB
ALPIN
BELGE**



*Fédération
francophone
d'escalade,
d'alpinisme
et de randonnée.*

Guide de labélisation des cercles du Club Alpin Belge

2025-2026

Table des matières

Introduction	1
Objectifs de la labélisation.....	2
Conditions de labélisation CAB	3
Les labels spécifiques	3
Modalités d'évaluation	3
Attribution et validité du label.....	3
Avantages du label	4
Conclusion	4
Annexe.....	5
Le label « Général »	5
Projet sportif.....	5
Ethique	5
Gouvernance et gestion.....	6
Vie du cercle-fédéré	6
Environnement.....	6
Le label « Outdoor ».....	7
A. Le niveau « Outdoor - SNE » (dont via ferrata et slackline)	7
Sécurité	7
Vie-fédéré (entretiens rochers)	7
Activités.....	7
Formation.....	8
B. Le niveau « Outdoor - Rando » (et skyrunning)	8
Sécurité	8
Activités.....	8
Formation.....	8
C. Le niveau « Outdoor - Alpi » (dont ski de rando, cascade, drytooling)	9
Sécurité	9
Activités.....	9
Formation.....	9
Le label « Indoor »	10
A. Niveau « Indoor - Ecole d'escalade »	10
Activités.....	10
Formation.....	10
Sécurité	11
B. Niveau « Indoor - compétition »	11

Activités.....	11
Haut-niveau.....	11
Arbitrage	11
Ouverture	11
Entrainement.....	11

Introduction

L'Adeps octroie des subsides aux cercles qui respectent les conditions de subventionnement reprises dans le Décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Depuis le 1^{er} décembre 2022, un nouvel article relatif à la labélisation est apparu :

« Chapitre IV - Section VI, Article 43/15 § 6 – 1°. Pour la subvention complémentaire pour la labélisation des cercles affiliés, le Gouvernement détermine :

1° la nature des dépenses réputées admissibles directement liées à la formation des jeunes et à la gestion du cadre de labellisation, à savoir, notamment :

- a) les frais liés aux indemnités des cadres à vocation pédagogique ;*
- b) les frais liés à la formation des cadres à vocation pédagogique ;*
- c) les frais liés aux locations des infrastructures sportives ;*
- d) les frais liés à l'acquisition de matériel sportif non durable ;*
- e) les frais liés aux transports groupés pour les compétitions de jeunes ;*
- f) les frais liés à la mise en place de projets éthiques par le délégué "Vivons Sport", tel que défini à l'article 16, § 2, du décret éthique. »*

L'idée à l'origine de la labélisation dans ce décret est de mettre en place un système qualité dans les clubs des grosses fédérations (où on constate / médiatise des problèmes). Cela aura pour bénéfice de tirer la qualité des services offerts par les clubs vers le haut et, *in fine*, proposer un meilleur encadrement aux sportifs, ce qui doit contribuer à ne plus rencontrer les situations problématiques (violence, harcèlement, discrimination, manipulation de compétitions).

Suite à l'apparition de la labellisation dans le décret « Sports » (ci-dessus), le Club Alpin Belge a décidé, après plusieurs réunions avec ses cercles (et en groupes de travail), de mettre en application cette mesure.

Ainsi, le CAB (fédération) accompagne les cercles à obtenir des labels et les accompagne ensuite dans leurs démarches de subventionnement. De surcroît, la fédération saisit cette opportunité pour offrir des services supplémentaires à ses cercles (formations, prêt de matériel, ...).

La labélisation CAB est un système :

- de **reconnaissance des cercles** pour identifier la **qualité** des services et de l'encadrement offerts au sein d'un cercle ;
- qui offre des **services de développement** aux cercles.

Par cette labélisation, le CAB s'engage à :

- Accompagner les cercles pour qu'ils assurent un encadrement de qualité pour les pratiquants ;
- Tendre vers des standards de sécurité conformes aux meilleures pratiques ;
- Encourager le développement d'activités accessibles et inclusives ;
- Renforcer la visibilité et la reconnaissance des cercles ;
- Offrir un cadre structuré favorisant la progression des membres.

Ce système est actuellement défini pour deux ans et prend effet en 2025. Il sera réévalué tous les deux ans.

Ce guide détaille les labels, leurs critères d'attribution, les modalités d'évaluation et les avantages pour les cercles labellisés.

Objectifs de la labélisation

L'objectif principal de la labélisation est de guider les cercles dans leur développement et leur organisation afin d'offrir des activités de qualité à leurs membres. Il s'agit également de renforcer la visibilité de nos cercles.

A cette fin :

- Les cercles sportifs seront accompagnés (formations, soutien) pour l'obtention de labels.
- Les labels seront rendus visibles sur les publications du CAB (Site Internet, revue Ardennes et Alpes, ...).
- Les cercles labellisés seront par ailleurs récompensés pour leurs efforts.

Ce système propose différents labels correspondant aux différentes activités des cercles du CAB. Les activités des cercles sont donc les principaux critères de reconnaissance.

Et concrètement, **ça donne quoi ?**

Si un cercle a pour objectif d'organiser principalement des activités « indoor orientées vers le haut-niveau », le label « Indoor - Compétition » et ses critères y répondent avec notamment la mise en place d'un staff pluridisciplinaire pour l'entraînement.

En contrepartie de l'obtention de ce label, le CAB (fédé) peut mettre à disposition de ce cercle des prises et des volumes d'escalade pour l'entraînement et l'organisation de compétitions ou encore faciliter un accès au centre sportif de Loverval.

En revanche, si un cercle souhaite développer des activités d'escalade en extérieur, le label « Outdoor - SNE » et ses critères correspondent mieux avec, par exemple, l'organisation de minimum 5 journées d'activités en falaise par an.

En contrepartie de l'obtention de ce label, la fédé peut offrir au cercle une journée de formation à la gestion des EPI sur la période 2025-2026. Cela permettra de gagner des points et de renforcer la sécurité dans l'organisation des activités. Autre contrepartie possible : remboursement d'un pourcentage des frais de formation « Moniteur Initiateur SNE » à un membre du cercle sur la période 2025-2026.

Conditions de labélisation CAB

Le cercle doit répondre aux conditions de labélisation fixées par le CAB :

Tous les critères obligatoires du **label général** doivent être respectés (situation administrative, calendrier d'activités, éthique, lien avec la fédération, environnement, ...). En outre, 3 des critères optionnels de ce label général doivent également être respectés (activités inclusives, promotion de l'éthique, participation active dans la vie de la fédération).

Une fois le label général obtenu, le cercle peut prétendre à un ou plusieurs labels spécifiques.

Les labels spécifiques

Ils sont au nombre de 3 (voir détails en annexe) :

1. Label Général
2. Label Outdoor (3 niveaux)
 - a. Label « Outdoor - SNE » (dont via ferrata et slackline)
 - b. Label « Outdoor - Rando » (et Skyrunning)
 - c. Label « Outdoor - Alpi » (dont skirando, cascade, drytooling)
3. Label Indoor (2 niveaux)
 - a. Label « Indoor - Ecole d'escalade »
 - b. Label « Indoor - Compétition »

Modalités d'évaluation

Les cercles candidats doivent soumettre un dossier comprenant :

- Un descriptif de leurs activités ;
- Une auto-évaluation en lien avec le ou les labels demandés ;
- Les documents prouvant la conformité aux critères (Photos, Charte, Site internet, Facebook, Listings, Agenda, Conventions, Diplômes, ...). Une visite / réunion d'évaluation pourra être organisée par des représentants du Club Alpin Belge.

Attribution et validité du label

- Le label est attribué pour une durée de 2 ans.
- Un suivi intermédiaire peut être demandé par le cercle en cas d'évolution des critères.
- Un cercle peut postuler à différents labels.

Avantages du label

- Accès à des subventions sous réserve des enveloppes budgétaires disponibles et soutiens spécifiques ;
- Reconnaissance officielle et meilleure attractivité ;
- Opportunités de formations gratuites ou à tarifs réduits pour les encadrants ;
- Priorité pour l'organisation d'événements fédéraux ou le prêt de matériel ;
- ...

Conclusion

Cette labélisation constitue une opportunité pour les cercles de structurer leur fonctionnement et de bénéficier d'un accompagnement pour leur développement. En mettant en place ces standards de qualité, le Club Alpin Belge assure un cadre sécurisé et épanouissant pour tous les passionnés d'activités d'escalade, de randonnée et de montagne.

Annexe

Les différents labels et leurs critères d'évaluation sont énoncés dans le tableau Excel en annexe. Ils sont également détaillés ci-dessous.

Le label « Général »

Pour obtenir le label général (indispensable à l'obtention des autres labels) il est demandé de respecter tous les critères obligatoires (identifiés par un astérisque rouge) ainsi que trois des six critères optionnels.

Projet sportif

- **Calendrier d'activités^{1*}** : Le cercle doit disposer d'un calendrier d'activités par saison et le communiquer à ses membres et à la fédération.
- **Inclusivité (3 critères optionnels)** : Le cercle est encouragé à :
 - Développer au moins une activité spécifique pour les aînés² par saison.
 - Développer au moins une activité spécifique pour un public handi-sport³ par saison.
 - Rendre accessible au moins une activité spécifique pour un public précarisé par saison.

Ethique

- **Respect^{*}** : Le cercle respecte la charte éthique du sport (Vivons Sport) et veille aux éléments suivants : fair-play, lutte violence - discrimination - racisme - sexisme - harcèlement, équité genre, anti-dopage, non manipulation des compétitions sportives. Les cercles qui n'organisent pas de compétitions sportives respectent ces critères dans leurs activités habituelles (randonnées, formations, sorties escalade, ...).
- **Délégué^{*}** : Le cercle a désigné un·e délégué·e éthique, communique l'information à la fédération, répond aux demandes du délégué éthique.
- **Actions** : Le cercle réalise des actions en faveur de l'éthique sportive (information, sensibilisation, promotion ...).

¹ On entend par « Activités » tous les évènements sportifs (entraînements, compétitions, sorties avec ou sans encadrement, cours, formations, portes ouvertes, activités culturelles, ...) organisé par le cercle à destination de ses membres et éventuellement ouvert à d'autres membres ou à un public externe.

² Aînés au sens EnéoSport soit les 50+

³ Handi-sport selon la ligue handisport : Soit un public avec une déficience moteur, intellectuelle, sensorielle.

Gouvernance et gestion

- **Administration*** : Le cercle communique en temps et en heure les informations administratives à la fédération (modification statuts, délégués désignés pour l'AG, composition de l'OA, ...).
- **Comptabilité*** : Le cercle assure une bonne gestion financière vis-à-vis de la fédération (paiement des factures affiliation notamment).

Vie du cercle-fédé

- **Participation*** : Un-e représentant-e du cercle participe ou est représenté à la rencontre annuelle cercle-fédé ou l'AG de la Fédération.
- **Communication*** : Le cercle communique sur la fédé et ses activités et événements selon les supports fournis par la fédé (site web, flyers, ...).
- **Encadrement*** : Le cercle met à jour et communique à la fédé sa liste de moniteurs actifs et recyclés pour les activités du cercle. **Elle communique également un extrait de casier judiciaire (modèle 596-2) pour tout encadrant de mineurs⁴.**
- **Implication** : Le cercle participe activement aux activités de la fédération (OA, GT, Commission fédé, chargé de cours, titulaire formation, évaluateur formation).
- **Activités** : Participation du cercle aux événements de la fédération (CAB'aret, 12h Durnal, compétitions ...).

Environnement

- **Cercle*** : Le cercle met en œuvre les 10 engagements écoresponsables de l'organisateur d'événements sportifs (ADEPS).
- **Rapport*** : Le cercle réalise un rapport sur cette mise en œuvre et communique sur ses actions en faveur de l'environnement.
- **Membres*** : Le cercle encourage ses membres à adopter les 10 gestes écoresponsables du sportif

⁴ Le cercle communique cet extrait de casier judiciaire dans 3 situations précises :

- Lorsqu'un encadrant rejoint un club (y compris en cas de changement de club) ;
- Tous les 3 ans au sein d'un même club ;
- En cas de changement de fonction au sein d'une même structure.



Le label « Outdoor »

Rappel : L'obtention du label général est un préalable à l'obtention de chaque label

A. Le niveau « Outdoor - SNE » (dont via ferrata et slackline)

Tous les critères sont optionnels.

Pour obtenir ce niveau, le cercle qui en fait la demande doit respecter 6 critères sur 10.

Sécurité

- **Présence d'un secouriste** : Lors de chaque stage ou activité, au moins une personne présente est formée (et recyclée) aux premiers soins en milieu sportif.
- **Gestion des EPI** :
 - Le cercle a mis en place des bonnes pratiques⁵ de gestion des EPI.
 - Le cercle a une personne formée (certification) à la gestion des EPI.

Vie-fédé (entretiens rochers)

- **Information** : Le cercle informe ses membres sur les entretiens des rochers.
- **Participation** : Le cercle participe à au moins un entretien collectif (à l'initiative du cercle et non des membres du cercle).

Activités

- **Fréquence** : Le cercle organise au moins 5 journées d'activités (encadrées ou non comme les rassemblements) en falaise par an.
- **Brevets** : Les "activités encadrées" en falaises sont réalisées par des moniteurs brevetés.

⁵ Les bonnes pratiques de gestion des EPI sont enseignées dans les formations Initiateur SAE et SNE.

Formation

- **Bases** : Organisation d'une journée de formation capacitaire⁶ (progression technique, sécurité, autonomie) par an.
- **Monitorat** : Organisation de la formation moniteur sportif animateur SNE.
- **Uniformité** : Utilisation des [passeports escalade du CAB](#) « Outdoor Climbing 2nd de cordée » et « Outdoor Climbing 1^{er} de cordée ».

B. Le niveau « Outdoor - Rando » (et skyrunning)

Tous les critères sont optionnels.

Pour obtenir ce niveau, le cercle qui en fait la demande doit respecter 4 critères sur 8.

Sécurité

- **Présence d'un secouriste** : Au moins une personne formée (et recyclée) aux premiers soins présente lors des activités encadrées.
- **Gestion des EPI** : Le cercle a mis en place des bonnes pratiques de gestion des EPI (DVA dans le cas de la rando).

Activités

- **Partage** : Le cercle met à disposition de la fédération une trace de rando par an.
- **Communauté** : Le cercle participe à une activité d'entretien d'un bivouac de la fédé par an.
- **Brevets** :
 - Les randonnées-raids en milieu collinéen sont encadrées par des moniteurs randos formés MS Init.
 - Les randonnées en milieu montagnard sont encadrées par des moniteurs randos formés MS Educ (ou GHM).
- **Fréquence** : Le cercle organise au moins 1 journée d'activité rando par trimestre.

Formation

- **Bases** : Organisation formation capacitaire 1x/an (bivouac, orientation, nivologie, nutrition, ...).

⁶ Formation capacitaire : formation où le membre s'initie, se perfectionne, tend vers l'autonomie dans sa pratique personnelle par opposition à une formation de moniteur sportif qui vise à encadrer.

C. Le niveau « Outdoor - Alpi » (dont ski de rando, cascade, drytooling)

Tous les critères sont optionnels.

Pour obtenir ce niveau, le cercle qui en fait la demande doit respecter 5 critères sur 10.

Sécurité

- **Présence d'un secouriste** : Au moins une personne formée (et recyclée) aux premiers soins présente lors des activités encadrées.
- **Gestion des EPI** :
 - Le cercle a mis en place des bonnes pratiques de gestion des EPI.
 - Le cercle a une personne formée (certification) à la gestion des EPI.

Activités

- **Fréquence** :
 - Le cercle organise au moins un stage alpi 1x an.
 - Le cercle organise au moins un rassemblement alpi 1x / 2 ans.
- **Communauté** : Le cercle accueille des stagiaires Init Alpinisme en fin de formation.
- **Brevets** : Les activités en montagne sont encadrées par des personnes disposants des titres requis.
- **Avenir** : Le cercle favorise l'alpinisme pour les jeunes.

Formation

- **Bases** : Organisation formation capacitaire 1x/an (DVA, secours, nivologie, ...).
- **Uniformité** : Utilisation des passeports alpi.



Le label « Indoor »

Rappel : L'obtention du label général est un préalable à l'obtention de chaque label

A. Niveau « Indoor - Ecole d'escalade »

Tous les critères sont optionnels (sauf l'analyse de risques).

Pour obtenir ce niveau, le cercle qui en fait la demande doit respecter 7 critères sur 10.

Activités

- **Ecole** : Le cercle a une école d'escalade identifiée.
- **Membres** : Le cercle affine systématiquement tous·tes les participant·es de son école d'escalade à la fédération (*inscrits à un cycle de cours).
- **Calendrier** : Le cercle propose un programme de cours annuel.
- **Stages** : Le cercle propose au moins 1x/an un stage thématique SAE.
- **Brevets** : Le responsable des cours et stages est formé « Moniteur Sportif » (au minimum initiateur).
- **Sécurité*** : Présence d'une analyse de risques pour la pratique sportive si activité liée à la réglementation « divertissements actifs ».

Formation

- **Monitorat** : Le cercle est reconnu par la fédé pour l'organisation de la formation anim SAE et organise au minimum une fois par an cette formation.
- **Centre de formation** : Le cercle est reconnu par la fédé pour l'organisation de la formation CATAGSAE et organise au minimum une fois par an cette formation.
- **Uniformité** : Le cercle délivre le passeport indoor.

Sécurité

- **Normes** : Le cercle utilise une infrastructure conforme aux normes du bien-être au travail (sécurité, ancrage, DEA, ventilation).
- **DEA** : Le cercle identifie une personne responsable DEA et premiers soins pour ses activités.
- **Ouvertures** : Le cercle a une personne formée à l'ouverture de voies (formation fédérale).
- **Gestion des EPI** :
 - Le cercle a mis en place des bonnes pratiques de gestion des EPI.
 - Le cercle a une personne formée (certification) à la gestion des EPI.

B. Niveau « Indoor - compétition »

Tous les critères sont optionnels.

Pour obtenir ce niveau, le cercle qui en fait la demande doit respecter 6 critères sur 10.

Activités

- **National** : Le cercle organise une compétition nationale ou internationale 1x/2ans.
- **Régional** : Le cercle organise une compétition régionale ou un open 1x/an.
- **Communication** : le cercle communique vers la fédé sur l'organisation d'événement type « open ».

Haut-niveau

- **Niveau national** : Le cercle a au moins un athlète qui participe aux compétitions nationales.
- **Circuit officiel** : Le cercle a au moins un athlète qui participe aux compétitions IFSC / BCT.

Arbitrage

- **Juges** : Le cercle a un juge national actif pendant l'année (minimum sur une compétition).

Ouverture

- **Ouvreurs** : Le cercle a un ouvrier régional ou national actif sur l'année sur une compétition du circuit officiel.

Entraînement

- **Brevets** : Le cercle a au moins un MS educ (niv 2) SAE pour encadrer les entraînements.
- **Programme** : Le cercle a un programme structuré d'entraînement.
- **Entraînement HN** : le cercle met en place un staff pluridisciplinaires pour l'entraînement HN (physio, suivi admin ...).